



**Investir**  
**dans l'immobilier d'entreprise**  
**sur le Continent européen**  
pour une épargne diversifiée  
Horizon de placement recommandé : 8 ans



Image, libre de droit, Francfort.



# Norma Capital

en bref au 30 septembre 2022



1 Milliard €  
d'encours sous gestion



6 fonds gérés  
(2 SCPI<sup>1</sup>, 4 OPPCI<sup>2</sup>)



140 immeubles gérés



285 locataires



14 172 associés

<sup>1</sup>SCPI : Société Civile de Placement Immobilier.

<sup>2</sup>OPPCI : Organisme de Placement Professionnel Collectif Immobilier.

Une SCPI est une Société Civile de Placement Immobilier. La SCPI permet à tout investisseur d'avoir un accès indirect à de l'immobilier, plus difficilement accessible en tant que particuliers, comme des bureaux, ou encore des commerces ou des entrepôts de logistique.

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des titres de SCPI sont les suivants :

le risque de perte en capital lié à l'absence de garantie de remboursement en capital investi ;

le risque immobilier dans la mesure où la variation des marchés immobiliers est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur de l'actif ;

le risque lié à la gestion dans la mesure où la sélection d'investissement peut se révéler moins performante.

Le détail complet de l'ensemble des risques est décrit dans la Note d'Information de la SCPI.

La plaquette de présentation de la SCPI Ncap Continent est uniquement destinée à des professionnels de la gestion de patrimoine et ne constitue ni une sollicitation à la vente ni une recommandation d'achat.

## Fiche d'identité

Classification : **SCPI à capital variable.**

Date de création : **26 octobre 2022.**

N° Visa AMF : 23-01

Date de délivrance : **10 janvier 2023.**

Durée conseillée de conservation des parts de SCPI : **8 ans.**

Durée de vie de la SCPI : **99 années.**

Dépositaire : **Société Générale Securities Services**

Expert externe en évaluation: **Cushman & Wakefield**

Commissaire aux Comptes titulaire :  
**PricewaterhouseCoopers Audit**

## Service Clients

**SCPI Ncap Continent**

Mail : [ncap.continent@normacapital.fr](mailto:ncap.continent@normacapital.fr)

Téléphone : +33 (0)1 42 68 38 27

## NCap Continent: une stratégie d'acquisition diversifiée sur le continent européen

1

*Un marché avec de nouvelles opportunités d'investissement*

2

*Des pays à croissance maîtrisée*

3

*Une typologie d'actifs diversifiés (bureaux, commerces, activités)*

4

*Une fiscalité transparente pour les épargnants*

## Stratégie NCap Continent

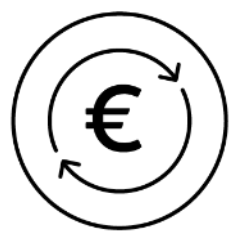
Diversification des typologies d'actifs

Effet de levier maximum à 40 %

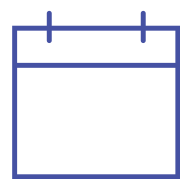
Zone d'investissement cible :  
Pays européens, dont:  
**Allemagne, Espagne, Pologne, Royaume-Uni**

\*Objectif de performance non contractuel et non garanti  
Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs

## Souscription de parts : un investissement de long terme <sup>1</sup>



**210 €**  
min. 10 parts  
**Pour une 1ère  
souscription**



**1er jour ouvré  
du 6ème mois  
Délai de  
jouissance**



Vous pouvez souscrire des parts de la SCPI Ncap Continent selon deux manières :

- soit en pleine propriété,
- soit en démembrement (achat en usufruitier temporaire ou achat en nue-propriété).

Vous devez faire appel à un Conseil en Investissement Financier (CIF) pour réaliser votre placement. Celui-ci pourra vous orienter sur la meilleure manière d'investir<sup>1</sup>.

L'équipe commerciale à votre écoute

+33 (0)1 42 68 38 27

[Ncap.continent@normacapital.fr](mailto:Ncap.continent@normacapital.fr)

## Frais

### Commission de souscription :

10 % HT du prix de souscription (soit 12 % TTC au taux de TVA actuel).

### Commission de gestion :

12 % HT du prix de souscription (soit 14,40 % TTC au taux de TVA actuel), prélevés sur les produits locatifs HT encaissés et les produits financiers nets.

### Frais de cession et de retrait :

100 € HT (soit 120 € TTC au taux de TVA actuel) de frais de dossier.

## Fiscalité

La SCPI NCap Continent profite essentiellement de revenus locatifs de sources étrangères. Les revenus étrangers sont soumis à la méthode d'élimination de la double imposition par l'intermédiaire des conventions fiscales.

Cela permet d'exonérer les revenus fonciers et les plus-values de sources immobilières de l'impôt étranger entre les mains des associés de la SCPI. Les modalités de la fiscalité dépendent de la situation de chacun et doivent être examinées au cas par cas.

<sup>1</sup>Préalablement à toute souscription de SCPI, la note d'information, les statuts, le bulletin de souscription, le dernier bulletin trimestriel d'information et le dernier rapport annuel doivent être remis à l'investisseur.



---

## Ncap Continent

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de  
Paris sous le n° 921 431 854

Visa AMF n° 23-01 en date du 10 janvier 2023\*

Norma Capital

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros.

Siège social : 18/20, place de la Madeleine - 75008 Paris, France. Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77.

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 814 238 879.

Agrément AMF n° GP-16000017 en date du 9 juin 2016, en qualité de société de gestion de portefeuille.

[www.normacapital.fr](http://www.normacapital.fr)